

FICHE MISSION N° 2018/05

Réforme des entreprises et des sociétés”

Pôle	Support
Section	Gouvernance
Commanditaire	Claude Jussiant (candidatmission@isf-iai.be)
Date publication	01/02/2018
Etat	à prendre jusqu’au 28/2/2018

DESCRIPTION :

Contexte :

La réforme du droit des entreprises et des sociétés initiée par le ministre Koen Geens met fin aux différences entre entreprises commerciales et associations/fondations. Les ASBL deviennent ainsi des entreprises à part entière tout en gardant certaines spécificités. Le ministre compte déposer le texte prochainement et le mettre en application vers le mois de septembre avec une période de transition non précisée.

Ceci impactera directement la gestion quotidienne des ASBL depuis leur constitution jusqu’à leur cessation en particulier sur le plan fiscal, le volontariat, le travail associatif, l’insolvabilité/liquidation/faillite (déjà à partir du 1^{er} mai 2018), le statut d’administrateur, les activités commerciales, etc ...

Objectif : Nous recherchons une ou des personnes pouvant suivre toutes les évolutions de ce projet de loi pour en synthétiser les conséquences pour ISF.

Il s’agit de

- Prendre connaissance de la réglementation applicable aux ASBL au travers de séminaires, de guides, de publications diverses et de contacts.
- Etudier son application dans le cas de ISF.
- Faire une présentation interne ISF des obligations et des risques.
- Rédiger un mémorandum pratique.
- Déterminer les mesures à prendre chez ISF.
- Suivre l’exécution de la réglementation chez ISF

Toute information complémentaire peut être obtenue de préférence à l’adresse mail indiquée ci-dessus en indiquant le n° de la fiche mission ou par téléphone au 02 319 54 02.

CARACTÉRISTIQUES :

Délai pour les candidatures:	Au plus tôt
Délai d’information chez ISF:	Selon publication au Moniteur
Délai d’information sur insolvabilité/liquidation/faillite :	15/5/2018
Délai de mise en place :	Selon période de transition légale
Localisation	Chez ISF et à domicile

Prérequis	- Intérêt pour l’application du législatif - Une connaissance préalable dans un autre milieu est un plus
------------------	---



- Délivrables**
- Mémoire pratique pour ASBL/ISF
 - Présentation interne
 - Recommandations opérationnelles

DOCUMENTS / OUTILS MIS À DISPOSITION :

Publications diverses dans le milieu des ASBL
Participation à des séminaires et workshops
Contacts avec d'autres ONG et groupements d'associations